

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le 21 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 13 juillet, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.

Étaient présents : 24

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme DURAND, M. RUZÉ, Mme CHENEL, Mme CHOLLET, M. MICHOUX, Mme MEUNIER, M. SOMMIER, Adjoint au maire, M. DURAND, Mme LAMY, M. ESCUDERO, Mme LANCERY, M. LAFOSSE, Mme SIMON, M. GUILLON, Mme CARATY, M. PLANSON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. BARBELLION, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 2

M. GUILLON à Mme LESOURD jusqu'à 18h15
Mme MICHOUX à Mme DURAND

Absents sans pouvoir : 6

Mme BRAS jusqu'à 18h10
Mme LAMY jusqu'à 18h35
Mme BRETEL
M. DUPUY
M. CORBINUS
M. FERRUS

Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, Mesdames LUNEAU et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h05.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2011.

Le Procès-Verbal du 17 juin 2011 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Monsieur Jimmy ESCUDERO est nommé secrétaire de séance.

Madame BRAS, membre de la Minorité Municipale, prend place à 18h10.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

Madame LANGLOIS, élue de la Minorité Municipale, souhaite parler de la bibliothèque.

**Délibération n°11-40
PROJET DE CARRIÈRE AUX LIEUX DITS « LES VACHERONS »,
« LE BAS BOULAY » ET « LES VARENNES »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le projet de carrière porté par la société Ligérienne Granulats aux lieux dits « Les Vacherons », « Le Bas Boulay » et « Les Varennes » dont l'emprise cadastrale concerne la commune de Salbris.

Les parcelles concernées section AD seraient les suivantes :

Numéros des parcelles	Surfaces
4p*	76a 40ca
5p*	5ha 71a 15ca
34	1ha 16a 65ca
35	1ha 20a 15ca
36	5ha 15a 00ca
51	5ha 53a 10ca
52	3ha 77a 50ca
53	5ha 18a 90ca
54	5ha 40a 10ca
55	6ha 84a 85ca
56	3ha 32a 75ca
57	17a 00ca
58	7ha 02a 25ca
59	21a 35ca
60	18a 10ca
61	11ha 33a 90ca
62	4ha 53a 15ca
63	8ha 90a 00ca
64	6ha 40a 55ca
65	6ha 02a 45ca
66	4ha 25a 25ca
67	77a 00ca
68	5ha 01a 50ca
69	15a 25ca

Numéros des parcelles	Surfaces
65	6ha 02a 45ca
66	4ha 25a 25ca
67	77a 00ca
68	5ha 01a 50ca
69	15a 25ca
70	95a 50ca
71	3ha 03a 35ca
72p	1ha 45a 95ca
73p	1ha 74a 95ca
74p	8ha 35a 50ca
75	13ha 79a 05ca
76	46a 00ca
77	3ha 15a 50ca
287	7a 20ca
568	11a 30ca
569	1ha 17a 36ca
570	3a 66ca
571	1ha 47a 16ca
572	2ha 17a 06ca
573	99a 35ca
574	4a 55ca
575	63a 02ca
576	13a 43ca
577	3ha 23a 92ca

* pour partie

représentant une surface totale d'environ 142 hectares dont environ 75 hectares exploitables.

Ces terrains renferment un gisement de sables et graviers alluvionnaires essentiel pour l'activité du BTP et les travaux d'aménagements ou équipements publics.

Attendu que :

- Le projet de carrière générera quatre emplois directs et quatre à six emplois indirects ou induits ;
- Les besoins en granulats sont importants : moyenne nationale de 7 t/an/habitant ;
- L'approvisionnement de proximité offre le meilleur compromis entre les coûts écologiques, sociaux et économiques doit être favorisé ;
- L'accès au site est aisé par la RD2020 ;
- Le gisement est qualitativement et quantitativement satisfaisant ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux préconise le redéploiement des carrières en lit majeur vers ce type de gisement de terrasse dit de substitution ;
- Il y aura peu de nuisances du fait de la disposition du site et de l'emplacement envisagé pour les installations de traitement de matériaux ;
- Le site est en zone mixte cultures à gibiers et boisements ;
- Le projet fera l'objet d'une étude d'impacts intégrant notamment une notice Natura 2000 ;
- Les contraintes de la zone exploitée sont maîtrisées ;
- La remise en état sera coordonnée avec les travaux d'extraction ;
- Le réaménagement en zone humide mixte fera l'objet d'un avis du maire ;

Monsieur le Maire rappelle que la société Ligérienne Granulats est venue présenter ce projet au conseil municipal l'an dernier. Il s'agit d'une société sérieuse dont le dossier devra être soumis à enquête publique.

Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, estime que ce qui importe c'est la protection environnementale de ce site et les risques de nuisances pour les riverains. Monsieur le Maire a déjà reçu des riverains auxquels il a proposé de rencontrer la société en septembre prochain. Il évoque les contraintes liées à ce projet notamment au niveau de la circulation de camions et explique qu'elles sont prises en compte par le porteur de projet. Ce dernier a d'ailleurs engagé une étude faune / flore et prend en compte les contraintes Natura 2000. Monsieur le Maire rappelle également les obligations de remise en état du site par Ligérienne Granulats qui a déjà l'expérience de ce type d'opérations.

Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, est d'accord sur le principe de ce projet tout en restant vigilant sur ses effets. Monsieur le Maire le rejoint en ajoutant qu'il y a de toute façon des règles à respecter et que sinon rien ne peut être fait.

Monsieur GUILLON, conseiller municipal délégué de la Majorité, arrive à 18h15.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer favorablement sur ce projet de carrière porté par la société Ligérienne Granulats.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions : Mme CHOLLET et M. DURAND).

Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, demande à Madame CHOLLET et Monsieur DURAND, membres de la Majorité Municipale, pourquoi ils se sont abstenus.

Monsieur DURAND, conseiller municipal délégué, craint des nuisances pour les riverains. Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, se souvient que ce territoire avait fait l'objet d'un projet touristique. Elle indique qu'elle n'est pas contre l'activité d'une carrière mais pas à cet endroit : elle aurait préféré une activité touristique.

Monsieur le Maire précise que le débat doit précéder le vote et demande que les questions soient donc formulées avant celui-ci.

N°11-41 PRÉSENTATION DE L'AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU 28 JUIN 2011 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2011

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter au document susvisé annexé à la présente convocation.

Monsieur le Maire indique une nouvelle fois que la ville n'est pas sous tutelle. Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, dit que c'est pratiquement la même chose. Monsieur le Maire réfute ces propos en réexpliquant que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a donné cinq ans à la ville pour se redresser dans le cadre d'une exécution indépendante de son budget.

Monsieur le Maire évoque le déséquilibre récurrent du CRJS. Par ailleurs, il indique qu'il a choisi de ne pas augmenter la fiscalité. Il assure que la Majorité est capable de redresser la situation de la ville sans passer par la tutelle. Il rappelle qu'en 2000 les produits fiscaux représentaient 2 458 000€ dans le budget communal et qu'ils ne sont plus que de 1 094 000€ en 2010 : il faut donc continuer de faire tourner la ville avec 1 million d'euros en moins. Certains services ont été transférés à la communauté de communes mais il reste beaucoup à faire pour les écoles et l'entretien des installations sportives. Monsieur le Maire souligne que la situation actuelle n'est pas due à des dépenses incongrues mais à un véritable coup de masse sur les finances de la ville alors qu'il faut maintenir les services existants.

Monsieur le Maire estime que la CRC a compris les efforts de la ville. Monsieur DURAND, conseiller municipal délégué, constate en effet un très bon avis de la CRC et salue les efforts des services municipaux.

Madame MEUNIER, Adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, aimerait en finir avec l'éternelle rumeur de mise sous tutelle de la ville et en demande la définition. Le directeur général des services (DGS),

Monsieur REISSER, explique que lorsqu'une commune est mise sous tutelle c'est le Préfet qui exécute le budget : ce n'est pas le cas de Salbris. Monsieur DOUADY, conseiller de la Minorité Municipale, estime que c'est tout comme. Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, intervient en précisant qu'exécuter c'est signer les mandats ... et attribuer des crédits à des dépenses, ajoute le DGS qui observe que si la ville était sous tutelle le conseil municipal ne pourrait pas allouer de subventions ou prendre des décisions modificatives budgétaires.

Monsieur le Maire poursuit en assumant le vote d'un budget en déséquilibre pour alerter sur la situation de la commune. Monsieur DOUADY rétorque que la Majorité n'avait pas d'autres choix ; les chiffres parlaient d'eux-mêmes. Monsieur le Maire réplique qu'au contraire le déficit aurait pu être masqué de sorte que le budget soit présenté en équilibre, qu'il aurait pu augmenter les impôts, gonfler les recettes ... Monsieur le Maire a préféré être honnête et montrer les difficultés liées à la déstructuration économique.

Madame LAMY, membre de la Majorité Municipale, arrive à 18h35.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, constate que le Maire n'en est pas à son premier mandat et lui reproche d'avoir attendu d'être "dans le rouge" pour tenir compte des réalités. Madame MEUNIER, Adjointe aux affaires culturelles, rappelle que l'installation de PROLOGIS aurait dû permettre une amélioration de la situation. Monsieur DOUADY estime qu'il vaut mieux être réaliste que d'espérer. Monsieur le Maire dit qu'il est réaliste : depuis 30 ans, tout le monde vit sur une supposée richesse qui est un mythe. Il faut aujourd'hui entretenir les nombreux équipements issus de cette période alors qu'ils ont été négligés pendant des années. Monsieur DOUADY considère que ce ne sont pas les investissements actuels qui vont arranger les choses puisque, selon lui, rien n'est fait. Monsieur le Maire proteste. Madame MEUNIER dit à Monsieur DOUADY que de toute façon si des travaux sont faits, Monsieur DOUADY dira que la ville n'en a pas les moyens.

Monsieur le Maire évoque les 200 000€ accordés par l'État : il s'agit pour lui d'une compensation de l'État pour son désengagement. Si la ville garde ses activités économiques, elle garde ses ressources. La Majorité Municipale a récupéré une ville en mauvais état et recadre les choses petit à petit. Monsieur le Maire poursuit sur la difficulté à financer les investissements. Il y a eu des opportunités dans les années 2005/2006

avec l'objectif 2 de l'Europe. Le pôle social et la crèche ont pu être subventionnés à 60%. Aujourd'hui, ce n'est plus possible.

Monsieur BARBELLION, élu de l'Opposition, salue un rapport de la CRC formidable dont la lecture l'a soulagé. Monsieur le Maire répond qu'il faut néanmoins maintenir la vigilance. Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, estime que ce sera dur de tenir dans la durée. Monsieur le Maire considère que c'est le travail de la Majorité.

Le Conseil Municipal CONFIRME avoir eu communication du rapport du 28 juin 2011 de la chambre régionale des comptes du Centre relatif à la commune de Salbris.

N°11-42 DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter aux tableaux récapitulatifs des diverses modifications du budget principal et des budgets annexes gendarmerie et eaux joints à la convocation.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°11-43 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDÉO-PROTECTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de sa réunion du 17 juin dernier, le conseil municipal a donné son accord à l'adhésion de la commune de Salbris à un syndicat intercommunal dont l'objet est d'assurer le portage juridique et financier des dispositifs techniques de renvoi d'images des centres de supervision ou de visionnage communaux vers le groupement de gendarmerie du Loir et Cher.

Les statuts de ce syndicat prévoient en leur article 5-1 que « *chaque commune est représentée au sein du comité syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants* ». Il convient donc procéder à la désignation de ces représentants.

Tel que le prévoit l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de procéder à ces nominations par un vote à main levée et non au scrutin secret. Sont désignés :

- Pascal SAUVAGET et Jacques LAFOSSE, délégués titulaires.
- Catherine LESOURD et Stéphane DOUADY, délégués suppléants.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°11-44

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter au projet proposé par Monsieur le Préfet de Loir et Cher transmis à l'appui de la présente convocation et plus particulièrement aux pages 16 et 19 sur 20 de la partie schéma, 21, 24 et 27 sur 27 de la partie diagnostic.

Monsieur le Maire déclare que les communes n'ont plus aujourd'hui les moyens de leurs ambitions et que la mutualisation est nécessaire pour faire face aux territoires alentours tels qu'Agglopolys autour de Blois et Bourges Plus dans le Cher, qui représentent chacune près de 100 000 habitants. Il faut se donner les moyens nécessaires à une concurrence loyale avec ces unités urbaines. Monsieur le Maire explique que notre territoire est lié à Romorantin et à Vierzon par le biais des lycées, des hôpitaux, et de l'activité économique et professionnelle. Un repli sur soi comme le préconise le rapporteur de la commission départementale de coopération intercommunale n'est pas intéressant. Il faut intégrer un territoire élargi qui ouvrira de nouvelles perspectives.

Monsieur le Maire souhaite accepter le découpage intercommunal proposé par le Préfet de Loir et Cher tout en suggérant un rapprochement avec le Vierzonnais. Concernant un ralliement à la Grande Sologne, Monsieur le Maire n'y croit pas. Il souhaite ouvrir le débat dès maintenant, hors de toute considération politicienne.

Monsieur BARBELLION, représentant de l'Opposition, demande la position de Lamotte-Beuvron sur ce dossier. Monsieur le Maire indique qu'ils sont plus attirés vers le Loiret alors que le territoire salbrisien est plus naturellement tourné vers le Romorantinais et le Vierzonnais. Monsieur BARBELLION interroge sur la position de Vierzon sur cette idée. Monsieur le Maire répond qu'au niveau communautaire Monsieur SANDRIER y est plutôt favorable. Il ajoute que Salbris n'est pas une petite ville, c'est la sixième du département, un chef-lieu de canton qui peut faire entendre sa voix, puis il s'enquiert de l'avis de ses collègues sur cette proposition. Monsieur BARBELLION lui répond qu'il n'en pense que du bien. Madame BRAS, élue de la Minorité Municipale, trouve l'idée intéressante mais se demande si nous sommes prêts à effacer la frontière départementale. Monsieur le Maire pense qu'il faut proposer, après on verra. Monsieur BARBELLION constate que Vierzon a aussi besoin de nous pour atteindre le seuil des 50 000 habitants nécessaire à la constitution d'une communauté d'agglomération. Monsieur le Maire est d'accord : Vierzon n'ira pas vers Bourges.

Madame LAMY, conseillère de la Majorité, reconnaît des intérêts communs avec Vierzon, plus qu'avec Lamotte-Beuvron. Madame BRAS redoute une certaine précipitation et indique que la Minorité Municipale est favorable au projet tel que présenté par le Préfet dans un premier temps. Madame CHOLLET, Adjointe déléguée aux affaires sociales, pense à la préservation de l'existant et évoque les services déconcentrés dont notre territoire bénéficie notamment du point de vue social. C'est une question d'échelle qui lui paraît pertinente. Monsieur le Maire estime qu'il faut montrer dès maintenant notre souhait d'aller de l'avant.

Madame BRAS s'interroge sur la mise en commun des compétences des différentes communautés de communes concernées. Monsieur le Maire considère que c'est un problème technique qui peut être surmonté dans le temps. Madame CHOLLET ajoute que la mutualisation permet aussi d'éviter la concurrence entre les communes ainsi regroupées.

Concernant la partie consacrée à la rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale contenue dans le schéma départemental de coopération intercommunale, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à la fusion de la communauté de communes Sologne des rivières, dont la commune de Salbris est membre mais dont la commune de Marcilly en Gault ne ferait plus partie, avec la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois proposée par Monsieur le Préfet de Loir et Cher tout en suggérant un rapprochement avec la communauté de communes Vierzon Pays des cinq rivières ce qui permettrait d'atteindre le seuil de 50 000 habitants pour accéder à la création d'une communauté d'agglomération.

Adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (3 abstentions de Mesdames BRAS, LANGLOIS, et de Monsieur DOUADY).

Madame DURAND, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, alerte le conseil municipal sur la suppression du syndicat intercommunal du collège de Salbris prévue dans le schéma départemental de coopération intercommunale. Elle rappelle les domaines d'intervention de ce syndicat et indique que les élèves les plus précaires pâtiraient de sa dissolution.

Concernant la partie consacrée aux syndicats de communes contenue dans le schéma départemental de coopération intercommunale, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable à la suppression du syndicat intercommunal du collège de Salbris proposée par Monsieur le Préfet de Loir et Cher.

Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rapporte les points évoqués lors du dernier conseil communautaire. À l'évocation des tarifs de l'accueil de loisirs, périscolaire et périscolaires, Madame CHENEL, Adjointe au Maire déléguée aux finances regrette une mauvaise communication de la communauté de communes auprès des administrés puisqu'au jour d'aujourd'hui ceux-ci ne connaissent toujours pas les tarifs qui leurs seront appliqués.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Salon « NEMROD » de la gastronomie et de l'art de vivre, chasse et pêche en Sologne**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante d'un message reçu le 21 juin 2011 de la part de l'organisateur de ce salon prévu en septembre prochain l'informant qu'« à ce jour, nous comptons moins d'une trentaine d'inscrits et malgré la gratuité du domaine, cette opération ne serait pas rentable. En tant qu'organisateur, nous ne pouvons continuer la commercialisation d'un salon qui nous demande beaucoup d'énergies, de ressources et de moyens et qui, jusqu'à présent, nous coûte plus qu'il nous rapporte.

Tout comme vous, nous avons cru à ce projet mais la réalité des résultats nous fait prendre cette décision. »

Monsieur le Maire ajoute que le projet n'est pas abandonné et qu'il a d'autres contacts pour le mener à terme et le voir aboutir l'année prochaine.

- **Nouvelle réglementation relative aux dégrèvements sur facture d'eau suite à fuite**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions permettant aux usagers du service d'eau potable qui, lorsqu'ils sont informés d'une surconsommation inhabituelle d'eau due à une fuite, font immédiatement les réparations, d'avoir de droit un dégrèvement pour la partie de la consommation excédant le double de la moyenne de leur consommation habituelle (cf. loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification de la qualité du droit).

- **Bibliothèque municipale**

Madame LANGLOIS, élue de la Minorité Municipale, évoque le mécontentement d'un usager qui s'est plaint de la résiliation de l'abonnement à un hebdomadaire qu'il consultait régulièrement, du manque de renouvellement des livres, et de la proximité de l'ordinateur mis à disposition du public avec le bureau des bibliothécaires.

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire suggère à cet usager de se renseigner auprès du club informatique pour bénéficier d'un ordinateur avec plus de confidentialité.

Concernant le renouvellement des ouvrages, le directeur général des services, Monsieur REISSER, observe que le budget est constant depuis

des années et que les abonnements non reconduits concernaient des revues en doublons ou peu consultées.

- **Étang de la Chesnaie**

Madame LANGLOIS, représentante de la Minorité Municipale, signale qu'il n'y pas de panneau "baignade interdite". Monsieur le Maire répond que les arrêtés existent. Madame LANGLOIS signale des arbres abattus à enlever. Monsieur le Maire l'informe que ces travaux sont prévus à la rentrée.

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

23 juin 2011 - Attribution du marché d'achat du feu d'artifice du 15 août 2011

Suite à la consultation lancée le 12 mai 2011, le marché est attribué à la SARL SINOMAX, sise Chemin du Campeloup à TOURVILLE EN AUGÉ (14130) pour 7 300€ TTC.

23 juin 2011 - Avenant de prolongation de la location du logement 60 rue du général Giraud à M. NUREDIN

M. NUREDIN sollicite la prolongation du bail de location à titre précaire et révocable dont il bénéficie et qui doit s'achever le 30 juin 2011. Une prolongation pour une durée de 3 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 septembre 2011 est consentie.

23 juin 2011 - Attribution du marché d'achat de diverses fournitures pour les écoles publiques

Suite à la consultation lancée le 3 mai 2011, le marché d'une durée d'un an est attribué à la SARL CATINAUD (enseigne MAJUSCULES) sise Rue Louis Armand à 18000 BOURGES pour 4 650.10 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19H50.

Le Secrétaire de Séance,

Jimmy ESCUDERO